

## LE SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE (SNPSP) MAINTIENT LA GRÈVE

## «C'est une lutte pour la dignité»

«Notre mouvement ne s'estompera pas. La grève continuera tant que nous n'aurons pas officiellement reçu la notification de la décision de justice», a affirmé, hier, le Dr Bensbaïni, président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), réagissant au communiqué diffusé par la chambre administrative près la cour d'Alger qui a ordonné l'arrêt de la grève.

Rosa Mansouri - Alger - (Le Soir) - Bien que le recours à la justice ne soit pas un fait inédit pour le ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière, qui s'empresse de saisir la justice à chaque débrayage du personnel de la santé, cette ultime décision de la chambre administrative ne mentionne pas, toutefois, «l'illégalité» de la

grève, mais ordonne juste son arrêt.

Ce qui amène le syndicat à penser que cette décision a été rendue hâtivement avec méconnaissance du dossier et sans consultation de la partie adverse, le syndicat en l'occurrence. «Nous avons des documents qui justifient la légalité de notre mouvement, mais la justice n'a même pas

cherché à nous entendre», a dénoncé le président du SNPSP, affichant une incompréhension totale des agissements du ministère de la Santé, qui, au lieu de favoriser le dialogue et l'apaisement, privilégie l'affrontement et le recours à la justice.

«Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est qu'il doit y avoir des personnes à l'intérieur du département de Barkat qui diabolisent notre syndicat», accuse le Dr Bensbaïni, expliquant ses propos par le fait que depuis l'arrivée de M. Barkat à la tête de ce ministère, il a reçu l'ensemble des syndicats de

la santé, à l'exception du SNPSP.

Répondant, par ailleurs, aux interrogations du ministre sur le choix de la date du 24 février pour lancer une grève illimitée, notre interlocuteur affirme, en effet, que le choix de cette date n'est pas fortuit. «C'est une date symbolique que nous voulons marquer par la protestation. Nous disons aux pouvoirs publics que les médecins n'ont pas bénéficié de la rente pétrolière malgré la nationalisation des hydrocarbures», dit-il, avant d'ajouter que «cette date a vu la naissance de l'UGTA qui, aujourd'hui, ne compte aucun médecin

dans ses rangs».

Il s'agit, autrement dit, de l'affirmation de l'existence des syndicats autonomes comme force sociale incontournable.

Le Dr Bensbaïni s'insurge aussi contre l'attitude de l'UGTA qui se permet d'aller négocier à la place des travailleurs qui se sont démarqués d'elle depuis belle lurette. «De quel droit, M. Sidi Saïd va-t-il parler au nom des médecins ? Qui l'a mandaté pour cette mission ?» s'interroge le président du SNPSP qui réitère le refus des syndicats autonomes d'être tenus en marge des décisions qui concernent les

milliers de travailleurs qu'ils représentent, signalant que «désormais la lutte des syndicats autonomes est une lutte pour la dignité et la reconnaissance». Interrogé sur le taux de suivi de la grève, à son deuxième jour, le syndicaliste assure que la mobilisation est très forte et que le taux dépasse les 70%.

Dans un communiqué rendu hier, le Syndicat des praticiens spécialistes (SNPSSP) a exprimé sa solidarité avec ses collègues et les rassure quant à la légitimité de leur mouvement.

R. M.

## CAS DE VIOLENCE ET MALTRAITEMENT SUR LES ENFANTS

## Les médecins plaident pour «l'obligation de signalement»

«En Algérie, l'obligation pour le médecin consultant de signaler aux services compétents des cas de violence sur les enfants n'existe pas», a relevé le professeur Bessaha, du service de médecine légale du CHU Mustapha, lors du quatrième colloque national du praticien d'entreprise, organisé hier à Alger par la revue MédicoPharmaceutique.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - De manière générale, devant un cas de violence physique ou sexuelle sur un enfant, le médecin (du SAMU, des urgences ou le pédiatre) se limite à examiner la victime et à prodiguer des conseils à la famille pour une éventuelle psychothérapie.

L'absence d'obligation de signalement des violences sur les mineurs est une réalité que regrettent les médecins.

Quand on sait que de nombreuses victimes se retrouvent, avec leurs familles, seules à gérer cette situation de grande détresse exacerbée par les

tabous et le conservatisme de la société. Dans la plupart des cas, la prise en charge des violences physiques ou sexuelles sur les enfants s'arrête au stade de la consultation chez le médecin.

Un mal d'autant plus difficile à surmonter si le bourreau qui échappe ainsi à toute forme de poursuites est issu du milieu familial. A cet égard, le Pr Bessaha a plaidé pour «l'instauration d'un cadre juridique qui donnerait la possibilité aux médecins d'entamer les démarches de signalement et d'alerter la police ou la justice lorsqu'il constate un cas de mal-

traitance ou de violence sexuelle sur un enfant, afin que les poursuites soient entamées à l'encontre du bourreau». Même les preuves matérielles, comme les photos des traces de sévices sur le corps de la victime, restent anonymes et ne sont exploitées que dans un but pédagogique.

Pour le Pr Merad Boudia, le médecin peut, à la rigueur, se décharger de la responsabilité de donner suite à ces affaires «en orientant la victime (et son tuteur) au service de médecine légale le plus proche ou aux services d'assistance sociale de l'établissement hospitalier».

En milieu hospitalier, les services de médecine légale sont, en effet, seuls habilités à prendre attache avec la police ou la justice. Il s'agit donc à la fois d'actionner les services

sociaux pour une prise en charge psychologique des victimes et ceux de médecine légale pour les besoins de poursuites judiciaires contre les agresseurs. Et en quelque sorte, contourner ce vide juridique en matière de prise en charge des enfants victimes de toute forme de violence en mettant en avant l'intérêt de la personne violentée.

De fait, de nombreux professionnels de la santé continuent d'interpeller les autorités pour «rendre obligatoire le signalement par les médecins des cas de violence sur les enfants». Dans la mesure où ce vide juridique tourne malheureusement à l'avantage du bourreau, qui réussit ainsi à échapper à la justice et peut-être faire d'autres victimes, dont la plupart préfèrent souffrir en silence.

L. M.

## PROTECTION

## CIVILE

## 11 171 interventions en une semaine

Quelque 11 171 interventions de la Protection civile, dont 499 dans des accidents de la circulation, ont été enregistrées pour la seule période du 14 au 20 février, rapporte un communiqué de la direction générale de la Protection civile.

On dénombre le décès de 43 personnes dans ces accidents, et 560 autres blessées, traitées et évacuées vers les diverses structures hospitalières. S'agissant des évacuations sanitaires, 8 052 interventions ont été effectuées avec des soins prodigués à 6 776 personnes et le transport de 63 victimes décédées ainsi que 18 interventions pour assistance aux personnes asphyxiées, et lors desquelles 10 personnes sont décédées alors que 42 autres ont été sauvées par les équipes de secours.

Le bilan le plus lourd est à déplorer dans la wilaya de Oum-El-Bouaghi avec quatre décès. Les victimes sont mortes asphyxiées par le gaz à l'intérieur de leurs habitations à Meskiana.

Par ailleurs, les agents de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 130 incendies urbains et industriels et 162 incendies divers. 2 290 interventions ont été effectuées durant la même période pour assistance à personnes en danger et autres opérations divers.

Synthèse W. Z.

Le CHU Mohamed-Nedir de Tizi-Ouzou poursuit sa série de hautes performances médicales entamée depuis quelque temps avec notamment les greffes rénales et de la cornée.

Des opérations chirurgicales réalisées ces deux dernières années avec succès sur des patients qui, à force d'attendre, ont perdu l'espoir de retrouver la fonction normale de leurs organes malades.

En effet, le professeur Hasbellaoui, installé à Tizi-Ouzou depuis quelques mois, se prépare à faire accomplir un bond supplémen-

taire à l'établissement hospitalier de Tizi-Ouzou en réalisant, samedi 28 février, un implant de l'oreille moyenne sur un jeune adulte malentendant, première opération du genre à travers le pays, selon le docteur Mansouri, directeur du CHU Mohamed-Nedir de Tizi-Ouzou, qui a laissé entendre que tout un programme dans la spécialité a été élaboré par le

professeur Hasbellaoui, dont il loue les compétences et la bonne volonté.

Avant de quitter Alger où il exerçait, le professeur aurait exigé des équipements nécessaires pour exercer dans de bonnes conditions. Le directeur du CHU affirme avoir été au-delà de sa demande, dépensant 80 millions de dinars pour l'équipement du service ORL de sorte qu'il soit mieux équipé que l'ex-service du professeur Hasbellaoui à Alger.

L'opération, qui sera réalisée en collaboration avec un spé-

cialiste français, consiste à placer un microprocesseur dans l'oreille moyenne pour rétablir la fonction auditive de l'oreille, explique le docteur Mansouri, promettant, par ailleurs, de s'attaquer prochainement à d'autres opérations telles que les implants cardiaques.

Il a, enfin, annoncé des journées neurochirurgicales pour les 4 et 5 mars et des journées euro-maghrébines pour les 10 et 11 du même mois, sur l'hygiène hospitalière et la qualité des soins.

B. T.

## Premier implant de l'oreille moyenne au CHU de Tizi-Ouzou